Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE





Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif



Collectivité
CA Mauges Communauté



Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 01-06-2026

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Sommaire

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Cadre contractuel 3
1.2.1. Les contrats 3
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie 4
1.4. Volumes facturés (en m3) 5
1.4.1. Volumes facturés par le délégataire eau potable 5
1.4.2. Volumes facturés en régie (en m3) 6
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
1.7.1. Caractéristiques générales des stations : 8
1.7.2. Charges rejetées par l'ouvrage : 13
1.8. Boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 19
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 22
2.1. Modalités de tarification 22
2.1.1. Tarifs domestiques 22
2.2. Budget Assainissement 24
2.2.1. Dépenses et Recettes par section – Année 2025 24
2.2.1. Détail des principales recettes depuis 2023 25
2.2.2. Montants financiers 25
2.2.3. État de la dette du service 26
2.2.4. Amortissements 26
2.2.5. Durée d'extinction de la dette (P256.2) 26
3. Indicateurs de performance 27
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 27
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 27
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 29
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 31
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 32
3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) 33
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 35
3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3) 37

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

4. Volet qualité **38**

4.1. Recensement des réclamations des habitants 38

5. Investissements **40**

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'assainissement **42**

6.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité 42

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 42

7. Tableau récapitulatif des indicateurs **43**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CA Mauges Communauté (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, ORÉE D'ANJOU, CHEMILLÉ-EN-ANJOU, MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, MAUGES-SUR-LOIRE, SÈVREMOINE

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Beaupréau-en-Mauges	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Chemillé en Anjou	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Mauges sur Loire	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Montrevault sur Evre	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Orée d'Anjou	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Sèvremoine	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Sèvremoine				
Prestation de service - Exploitation systèmes AC Sèvremoine*	VEOLIA	Marché d'exploitation	01/01/2024	31/12/2029

* Prise en exploitation par VEOLIA des systèmes de Montfaucon Montigné - St Germain sur Moine - St Macaire en Mauges à compter du 01/07/2024, les autres systèmes à compter du 01/01/2024.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

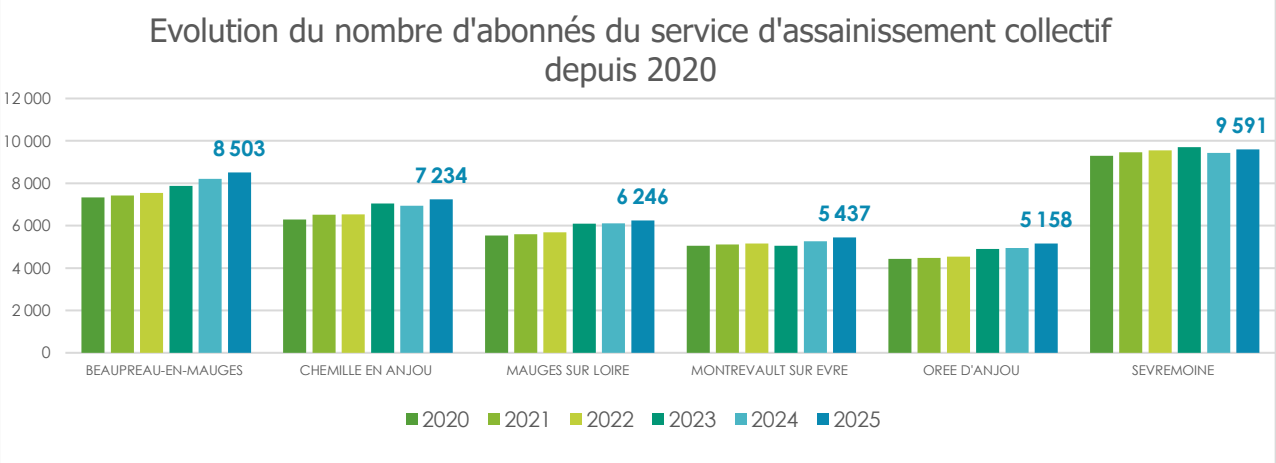
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne raccordée à l'assainissement collectif.

En 2025, le service public d'assainissement collectif a desservi 42 169 abonnés, représentant une population de 102 092 habitants *(détail du calcul : nb d'abonnés X nb moyen d'occupant, ce dernier élément étant la population divisée par le nb de résidence principale, données Insee 2023)*.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Nombre total d'abonnés	37932	38594	39009	40686	40898	42169	**+ 3,1%**

Evolution du nombre d'abonnés en 2025 par rapport à 2024 liée aux démarches menées sur les « raccordés non assujettis » et les visites domiciliaires (puits).

Entité de gestion	Nb abonnés assainissement collectif	Population (Insee-2023)	Nb de résidence principales (indicateur INSEE 2023 LOG T1)	Nb moyen d'occupants par résidence principale (INSEE - 2023)	Population desservie AC
BEAUPREAU-EN-MAUGES	8 503	23 989	9 960	2,41	20 480
CHEMILLE EN ANJOU	7 234	21 999	8 911	2,47	17 859
MAUGES SUR LOIRE	6 246	18 695	7 844	2,38	14 886
MONTREVAULT SUR EVRE	5 437	15 726	6 568	2,39	13 018
OREE D'ANJOU	5 158	17 162	7 062	2,43	12 535
SEVREMOINE	9 591	25 797	10 612	2,43	23 315
Total général	**42 169**	**123 368**	**50 957**	**2,42**	**102 092**



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49,28 [1] (47,65 en 2024).

[1] *Détail du calcul : 42169/855.68 km*

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1.4. Volumes facturés (en m3)

1.4.1. Volumes facturés par le délégataire eau potable

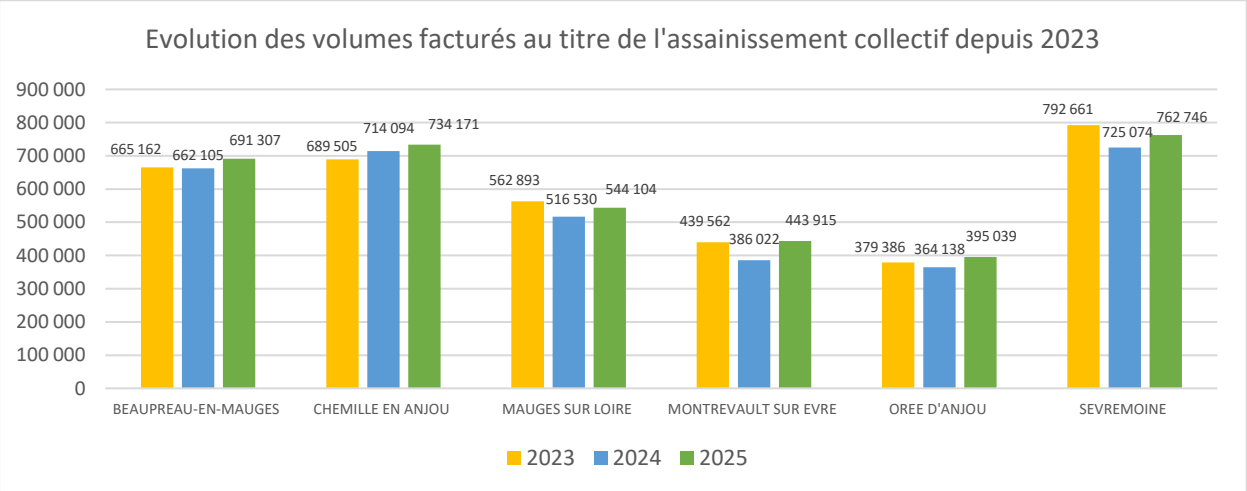
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Abonnés domestiques [2]	3 642 355	3 455 917	3 399 919	3 529 169	3 338 030	3 952 958	18,4%
Abonnés non domestiques	nc	nc	nc	nc	29 934	20 861	-30,3%
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	**3 642 355**	**3 455 917**	**3 399 919**	**3 529 169**	**3 367 964**	**3 973 819**	**18%**

Les volumes facturés sont transmis et consolidés avec les opérateurs en charge de l'exploitation du service d'eau et de la facturation assainissement pour le compte de l'opérateur public d'assainissement collectif.

Volumes facturés par commune :

Entité de gestion	2023	2024	2025
BEAUPREAU-EN-MAUGES	665 162	662 105	691 307
CHEMILLE EN ANJOU	689 505	714 094	734 171
MAUGES SUR LOIRE	562 893	516 530	544 104
MONTREVAULT SUR EVRE	439 562	386 022	443 915
OREE D'ANJOU	379 386	364 138	395 039
SEVREMOINE	792 661	725 074	762 746
Total général	**3 529 169**	**3 367 963**	**3 571 282**

Sur toutes les communes, augmentation des volumes facturés en 2025 consécutive aux démarches menées sur les « raccordés non assujettis » et les visites domiciliaires (puits), dans le cadre de nos recherches et consolidations des données.



[2] Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1.4.2. Volumes facturés en régie (en m3)

	2022	2023	2024	2025
Abonnés non domestiques	116 667 (1)	126 839 (1)	90 811 (1) (2)	131 443
Pour information – consommation eau potable : Abonnés non domestiques dont le calcul est basé sur coûts d'exploitation (1) Abonnés non domestiques dont le calcul est basé sur volume de vins traité déclaré (2)			57 252 736	

(1) En 2024, pour 2 industriels le mode de calcul est basé sur les coûts d'exploitation.
(2) En 2024, pour 2 industriels (vignerons) le mode de calcul est basé sur le volume de vins traité déclaré.

Montant total facturé en régie pour l'année 2025 : 341 977 € HT (242 111 € HT en 2024).

On retrouve sur le compte administratif les éléments 2025 des consommations ou rejets correspondants à l'année 2024.

Abonnés non domestiques	2022	2023	2024	2025
COOPERL ARC ATLANTIQUE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	1712	2390	2 286	1 993
BTM (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	18 941	21 731	20 145	17 285
PORCI MAUGES (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	-	-	3 378	3 192
COATING INDUSTRIE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	119	209	153	133
SAVEURS DES MAUGES (Le Pin en Mauges – Beaupréau en Mauges)	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation	18744
FRANCE GENOISE (Villedieu la Blouère – Beaupréau en Mauges)	-	-	3 366	5 997
LSDH (La Jubaudière – Beaupréau en Mauges)	18 836	24 288	10 427	-
FIBERTEX (Chemillé – Chemillé en Anjou)	19 200	19 200	10 127	7 127
NORFEED (Chemillé – Chemillé en Anjou)	65	52	33	123
BISCUITS SAINT GEORGES (Saint Georges des Gardes – Chemillé en Anjou)	1 090	1 464	1 662	4 127
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site du Mesnil en Vallée (Mauges sur Loire)	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation	42 073
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site de Saint Florent le Viel (Mauges sur Loire)	56 705	57 505	37 863	24 985
SICA DES VIGNERONS DU VAL DU LYS (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)	-	-	Calcul basé sur volume de vins traité déclaré	311,24
ETS PIERRE BOURRE (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)	-	-	Calcul basé sur volume de vins traité déclaré	2942
HPP ATLANTIQUE (Saint Crespin sur Moine – Sèvremoine)	-	-	1 372	1 656
CHAUVAT PORTES	-	-	-	755
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	**116 667**	**126 839**	**90 811**	**131 443**

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **16** en 2025 (15 en 2024) :

COOPERL ARC ATLANTIQUE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
BTM (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
PORCI MAUGES (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
COATING INDUSTRIE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

COOPERL ARC ATLANTIQUE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
SAVEURS DES MAUGES (Le Pin en Mauges – Beaupréau en Mauges)
FRANCE GENOISE (Villedieu la Blouère – Beaupréau en Mauges)
FIBERTEX (Chemillé – Chemillé en Anjou)
NORFEED (Chemillé – Chemillé en Anjou)
BISCUITS SAINT GEORGES (Saint Georges des Gardes – Chemillé en Anjou)
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site du Mesnil en Vallée (Mauges sur Loire)
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site de Saint Florent le Viel (Mauges sur Loire)
SICA DES VIGNERONS DU VAL DU LYS (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)
ETS PIERRE BOURRE (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)
HPP ATLANTIQUE (Saint Crespin sur Moine – Sèvremoine)
CHAUVAT PORTES
BODYCOTE (Saint Rémy en Mauges – Montrevault Sur Evre)

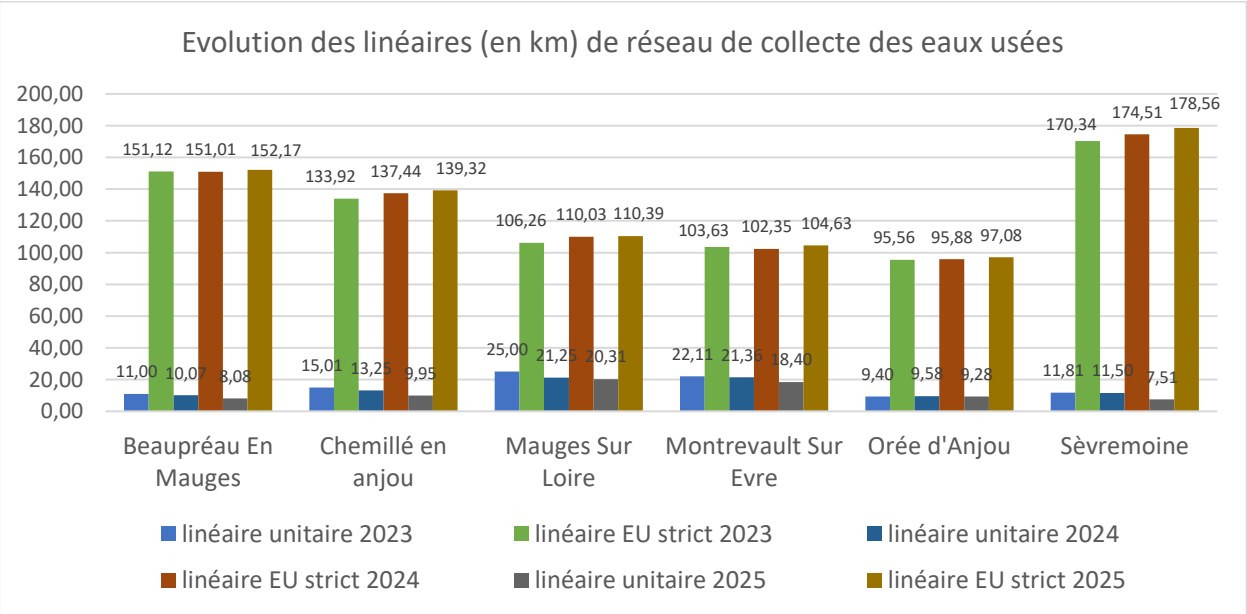
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 73.54 km de réseau unitaire,
- 782.14 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 855.68 km, l'évolution est liée à une meilleure connaissance des réseaux qui, bien qu'en service, n'étaient pas répertoriés sur le SIG (858.23 km en 2024, 855.15 km en 2023, 812.31 km en 2022 et 804.68 en 2021) et 42169 branchements estimés.

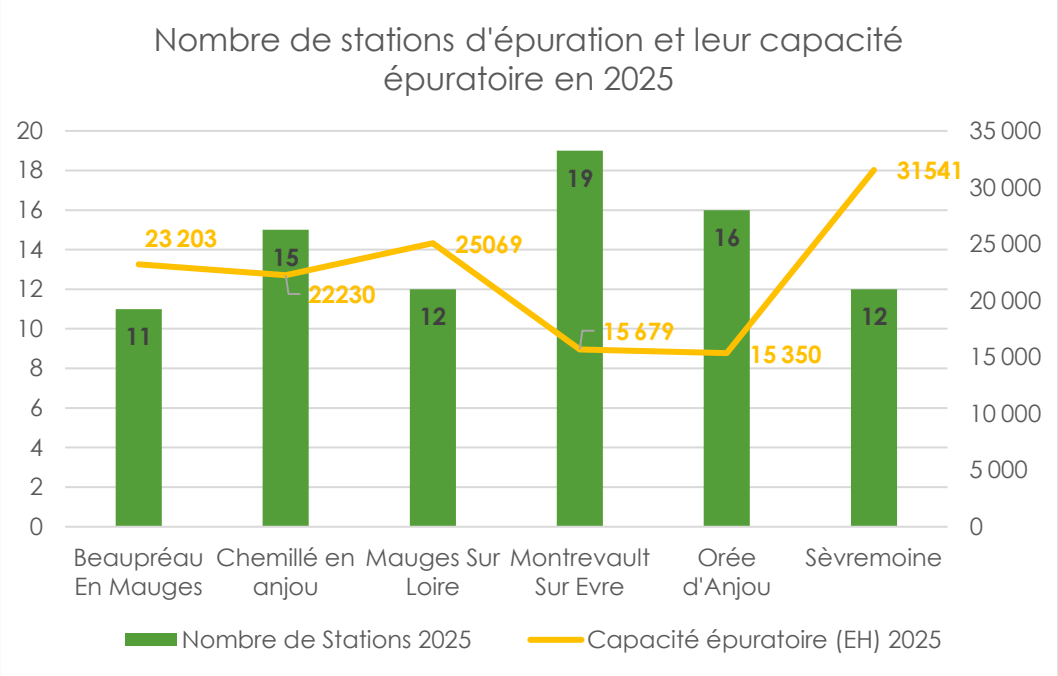
L'évolution du linéaire du réseau est liée aux travaux d'extension ou de mise en séparatif du réseau.



Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Il y a 85 stations sur le territoire de Mauges Communauté, représentant une capacité épuratoire totale de 133 072 EH. Le parc est identique à celui de 2024.



1.7.1. Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Beaupréau-en-Mauges				
STEP ANDREZE	044900 6S0002	Lagune aérée	1 500	Beuvron
STEP Andrezé – Les Landes Fleuries	044902 3S0004	Filtres Plantés	250	Rue de l'Héraudière
STEP BEAUPREAU	044902 3S0001	Boue activée	8 833	Evre
STEP GESTE	044915 1S0001	Boue activée	2 200	Sanguèze
STEP JALLAIS	044916 2S0002	Boue activée	3 100	Ruisseau du Montatais
STEP JALLAIS Notre Dame des Mauges	044916 2S0003	Lagunes naturelles	100	La Fontaine d'Argent
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	044916 5S0003	Boue activée	1 800	Evre
STEP LA POITEVINIERE	044924 3S0002	Lagunes naturelles	700	Ruisseau Rez Profond
STEP LE PIN EN MAUGES ROUTE DE NEUVY	044923 9S0003	Boue activée	1 950	Ruisseau le Cache Souris
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	044931 2S0002	Lagunes naturelles	170	Ruisseau de l'Aronsière

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTE	0449375S0002	Boue activée	2 600	Avresne
Chemillé en Anjou				
STEP Chanzeaux	0449071S0002	Lagunage naturel	600	Hyrôme
STEP Chemillé	0449199S0002	Boues activées	8 000	L'Hyrôme
STEP Cossé d'Anjou	0449111S0001	Filtres plantés	480	Ruisseau des Louettières
STEP La Chapelle Rousselin	0449074S0001	Filtres plantés	900	Ruisseau de Montatais
STEP La Jumellière- Bourg	0449169S0003	Lagunage naturel	1 100	L'Oyon
STEP La Salle de Vihiers	0449092S0003	Boues activées	900	Le Boisneau
STEP La Tourlandry	0449351S0002	Lagunage naturel	1 100	Le Lys
STEP La Jumellière - La Blinière	0449169S0002	Lagunage naturel	150	Ruisseau de l'Oyon
STEP Melay	0449199S0001	Boues activées	1 500	Ruisseau de Chizé
STEP Neuvy en Mauges *	04490925S0007	Boues activées	750	Le Jeu
STEP Saint Georges des Gardes	0449281S0002	Boues activées	2 500	Ruisseau des Landes Folles
STEP Saint Lézin	0449300S0002	Boues activées	800	La Petite Aubance
STEP Sainte Christine	0449314S0002	Boues activées	1 000	Le Pas Chevreau
STEP Valanjou	0449153S0003	Boues activées	2 300	Javoineau
STEP Valanjou - Etiau	0449153S0002	Lagunage naturel	150	Javoineau
Mauges sur Loire				
STEP BEAUSSE PRE DE LA BARRIERE	0449024S0001	Lagune aérée	300	La Passenière
STEP BOTZ EN MAUGES	0449034S0001	Lagune aérée	667	Ruisseau de l'Etang
STEP BOURGNEUF EN MAUGES	0449039S0001	Lagune aérée	450	Ruisseau de saint Denis
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT	0449075S0002	Lagune aérée	1900	Fossé vers Evre
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT- la loge du Couet	0449075S0003	Microstation	36	Evre
STEP LE MARILLAIS	0449244S0004	Boue activée	1 000	Boire du Seil

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	0449204S0001	Lagune aérée	2 533	Mesnil en Vallée
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHERE	0449276S0002	Lagune aérée	383	Ruisseau du Moulin
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0449276S0004	Boue activée	6 500	La Loire
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0449295S0001	Boue activée	1 800	St Laurent
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0449297S0002	Lagune aérée	500	Ruisseau du Moulin Raou/ La Thau
STEP MONTJEAN SUR LOIRE-LA POMMERAYE	0449212S0002	Boues activées	9 000	Loire
Montrevault sur Evre				
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	0449083S0001	Boue activée	1 083	Ruisseau de Guiangé
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	0449033S0001	Disques biologiques	400	La Trézenne
STEP LA-CHAUSSAIRE	0449085S0001	Boue activée	650	Ruisseau du verret
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - Cancale	0449324S0003	Filtres plantés	70	La Bellière
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	0449324S0001	Lagunes naturelles	300	Ruisseau de la Jousselinière
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	0449324S0004	Lagunes naturelles	600	Ruisseau la Béllière
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	0449137S0001	Boue activée	850	Evre
STEP LE-FIEF-SAUVIN - Villeneuve	0449137S0002	Lit bactérien	183	Ruisseau des Ajoux
STEP LE-FUILET - La Rimonerie	0449145S0002	Lagunes naturelles	208	Ruisseau du Héron
STEP LE-FUILET - Les Recoins	0449145S0003	Lagunes naturelles	300	Ruisseau de la mocraisière
STEP LE-FUILET - Rue des Mauges	0449145S0001	Lagune aérée	1 083	Ruisseau de la Colle
STEP LE-PUISET-DORÉ	0449252S0001	Lagunes naturelles	300	Ruisseau du Verret
STEP LE-PUISET-DORÉ - Les Gâtines	0449252S0002	Filtres plantés	185	Ruisseau de la Mocraisière
STEP MONTREVAULT	0449218S0001	Boue activée	2 167	L'Evre
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	0449218S0002	Boue activée	2 283	L'Evre
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	0449313S0004	Boue activée	1 417	Ruisseau de Charruau

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	0449313S0005	Lagunes naturelles	600	Ruisseau de la beliere
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	0449314S0001	Boue activée	1 300	Ruisseau de Grenet
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	0449316S0002	Boue activée	1 700	Ruisseau de l'Avoye
Orée d'Anjou				
STEP BOUZILLÉ	0449040S0001	Lagunes naturelles	1 100	Loire
STEP BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	0449040S0002	Filtres à sable	100	Loire
STEP CHAMPTOCEAUX	0449069S0002	Boue activée	2 800	Loire
STEP DRAIN-LIRÉ	0449069S0004	Boue activée	3 800	Loire
STEP Drain – Bréhéry	0449069S0003	Filtres plantés	100	Ru de la Champenière
STEP LANDEMONT	0449172S0001	Boue activée	1 500	Ruisseau de la Moinie
STEP LANDEMONT - ZA Les Chataigneraies	0449172S0002	Filtres plantés	180	Ru de la Boucherie
STEP LA-VARENNE - La Faverie	0449360S0001	Lagune aérée	450	Divatte
STEP LA-VARENNE - Les Pierres Blanches	0449360S0002	Filtres à sable	1 600	Loire
STEP LIRÉ - Le Fourneau	0449177S0004	Filtres à sable	250	Loire
STEP SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	0449270S0002	Filtres plantés	800	Ruisseau de la couperie
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Brosse	0449296S0004	Lagunes naturelles	150	Les Robinets
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Pigrissière	0449296S0002	Boue activée	1 200	Ruisseau de la Foi
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Vincendière	0449296S0005	Lagunes naturelles	120	Ru de la foi
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - Les Landes	0449296S0003	Filtres plantés	800	Ruisseau de la foi
STEP SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	0449320S0002	Disques biologiques	400	Ruisseau de l'Ilette
Sèvremoine				
STEP LA-RENAUDIÈRE	0449258S0001	Boue activée	583	Ruisseau de Bel Air
STEP LE-LONGERON	0449179S0001	Boue activée	2 550	La Sèvre Nantaise
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	0449301S0004	Boue activée	8 000	La Moine
STEP ROUSSAY	0449263S0001	Lagune aérée	900	La Moine

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0449264S0001	Boue activée	4 000	Ruisseau de la tannerie
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE - ZI Actipôle	0449264S0003	Filtres à sable	200	Fossé
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0449273S0002	Boue activée	2 300	La Moine
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	0449301S0002	Boue activée	9 000	Ruisseau de l'Avresne
STEP TILLIÈRES	0449301S0003	Boue activée	1000	Ruisseau de la Braudiére
STEP TILLIÈRES - La Guiltière	0449349S0004	Filtres plantés	208	Ruisseau de la Digue
STEP TILLIÈRES - La Poterie	0449349S0003	Lagunes naturelles	100	Fossé
STEP TORFOU	0449350S0001	Boue activée	2 700	Le Bon Débit

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1.7.2. Charges rejetées par l'ouvrage :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Beaupréau-en-Mauges													
STEP ANDREZE	2	5.7	96.10	56.50	82.35	27.50	86.75	26.45	34.10	4.37	6.08	24	40.5
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station													
STEP ANDREZE les Landes Fleuries	1	8	nc	40	nc	17	nc	38.3	nc	2.73	nc	2.2	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP BEAUPREAU	13	10.46	87.24	46.72	84.08	27.52	83.68	14.54	60.03	1.46	75.17	12.08	63.03
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sur les effluents transitant par celle-ci													
STEP GESTE	12	1.97	98.17	22.12	93.61	4.29	96.65	3.35	88	0.44	92.98	1.55	94.63
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
STEP JALLAIS	12	1.90	96.48	24.18	92.93	4.63	96.38	5.51	68.27	0.36	93.11	2.39	81.90
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP JALLAIS Notre Dame des Mauges	1	15	nc	94	nc	67	nc	17.4	nc	2.49	nc	17	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	12	1.86	99.11	19.83	95.88	4.43	98.52	4.39	89.3	0.5	91.50	1.3	97.73
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Suite au départ de la laiterie en 2024, la charge a largement chuté et les réglages de la station sont maintenant optimum.													
STEP LA POITEVINIERE	1	6	98.2	83	90.5	15	96.7	40.4	51.1	7.03	17.6	40	51.5
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LE PIN EN MAUGES	4	12.83	94.55	55.98	90.2	19.35	93.28	7.40	87.95	1.98	89.18	6.02	90.15
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	1	35	nc	141	nc	52	nc	31.1	nc	4.84	nc	31	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station, son curage va permettre de retrouver une capacité de traitement optimale.													
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTE	12	3.21	93.72	26.09	90.63	5.86	93.24	5.95	75.50	0.46	88.68	3.70	81.05
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sur les effluents transitant par celle-ci.													
Chemillé en Anjou													
STEP Chanzeaux	1	10	95	66	85	51	80	35.8	34	4.6	33	35	34
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont corrects pour ce type de traitement													
STEP Chemillé	12	3.1	99	31	95	9.4	97	4.9	93	1.1	86	2.9	96
La qualité de l'effluent traité est bonne													
STEP La Chapelle Rousselin	1	1.5	100	50	92	4.6	98	72.4	25	10.1	6	2.3	98
Le jour du bilan, le rejet de sortie de station était de bonne qualité au niveau des matières organiques et de l'azote réduit (NTK). Le filtre à déphorite, mis en place pour retenir le phosphore, n'est plus efficace et en charge : il est probablement saturé.													
STEP Cossé d'Anjou	Pas de bilan réalisé en 2025												

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP La Jumellière-Bourg	1	35	80	200	41	99	32	28.5	26	6.7	Nc	25	35
Lors du bilan de décembre, le rejet était de qualité correcte et en nette amélioration sur le traitement de l'azote depuis la réfection et la remise en service de la première lagune. Le volume élevé de sortie station, conséquence des forts débits enregistrés en entrée les jours précédents, a fortement dégradé les rendements épuratoires.													
STEP La Salle de Vihiers	1	2.2	98	22	90	3.8	97	2.8	90	0.3	91	2.3	92
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons													
STEP La Tourlandry	2	52.5	80.5	232	64	129	64	22.8	63.50	5.25	45.50	20	67.5
Cette station est soumise à de forts débits en période de drainage, ce qui diminue drastiquement le temps de séjour dans les bassins et dégrade ainsi la qualité du traitement de l'azote notamment													
STEP La Jumellière - La Blinière	1	12	nc	43	nc	73	nc	18.9	nc	2.3	nc	18	nc
Fonctionnement correct des installations. Le rejet était de qualité correcte pour ce type de traitement sur touts les paramètres analysés.													
STEP Melay	2	1.9	99.5	18	97.5	3.55	99.5	4.3	95	0.55	95	2.65	96.5
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont bons pour tous les paramètres lors des deux bilans réglementaires													
STEP Neuvy en Mauges	2	2.1	99.5	28.5	97.5	4.15	99	4.95	95.5	1.3	94.5	4.95	97.5
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons													
STEP Saint Georges des Gardes	12	3.6	98	29	95	8.2	97	5.7	84	0.49	93	2.6	95
La qualité de l'effluent traité est correcte mais le point A2 lorsqu'il surverse, dégrade les résultats finaux en concentration et en flux													
STEP Saint Lézin	1	2.4	99	25	96	7	98	2.5	97	0.3	97	1.9	98
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons													
STEP Sainte Christine	2	2.65	99	35	95.5	4.35	99	4.5	95	0.5	95	2.6	97
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons lors des deux bilans réglementaires													
STEP Valanjou Joue Gonnord	12	2.4	99	22	96	3.8	98	3.2	93	0.40	94.9	2.4	93
La qualité de l'effluent traité est correcte													
STEP Valanjou Etiau	1	33	nc	170	nc	73	nc	34.3	nc	4.7	nc	34	nc
Fonctionnement correct de la STEP, avec cependant une forte concentration en DCO. Les flux observés en sortie de la STEP restent bien inférieurs à ceux exigés par l'arrêté de 1993													
Mauges sur Loire													
STEP BEAUSSE	1	60	Nc	280	Nc	150	Nc	21	Nc	4.68	Nc	17	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station.													
STEP BOTZ EN MAUGES	1	3.7	96.1	63	80.7	48	71	51.1	Nc	5.67	Nc	50	Nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP BOURGNEUF EN MAUGES	1	8	97.4	89	88.1	43	82.3	59.3	44.6	10.3	8.69	59	44.8
Les résultats du bilan démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est très sensible aux eaux parasites.													
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT	2	13	96.45	77	90.05	24.5	91.55	21.40	65.8	6.65	18.52	20.25	67.15
Le réseau est très sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT – La Loge du Couet	1	<0.5	nc	49	nc	<2	nc	92.1	nc	13.8	nc	15	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité satisfaisante													

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP LE MARILLAIS	2	2.9	99.25	29.50	97.05	5.5	98.75	2.5	97.45	0.44	96.55	2.05	97.9
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les surverses mesurées sont dues à un mauvais fonctionnement des pompes « temps pluie » et à une remontée de la boire par l'exutoire. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	12	7.03	97.15	58.17	89.88	45.69	78.69	18.10	65.93	4.25	87.1	12.33	64.20
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHERE	1	17	98.6	124	96.3	86	96	90.5	68.3	11.6	68.3	88	69.1
Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station.													
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	12	3.92	95.51	30.43	92.83	7.76	94.66	4.09	77.85	1.11	82.78	2.62	85.88
L'arrivée d'eaux parasites est importante. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station malgré les à-coups de charge dus à l'industriel. (difficulté de traitement du phosphore en juin)													
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	2	2.4	99.30	28.5	94.40	3.6	99.1	7.07	90.35	0.57	94.25	2.15	97.30
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	1	2.1	98.5	37	87.1	25	76.7	23.5	44.4	5.1	Nc	20	52.6
Le réseau est très sensible aux eaux pluviales. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP MONTJEAN SUR LOIRE-LA POMMERAYE	12	3.99	94.29	30.81	88.51	15.09	88.38	3.53	85.58	1.02	78.52	1.78	89.28
L'arrivée d'eaux pluviales est importante. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
Montrevault sur Evre													
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	2	2.05	99.3	29	96.3	4.75	98.8	8.28	87.9	0.48	93.50	7.75	88.50
Le réseau est très sensible aux eaux parasites et l'apport d'eaux pluviales est très important. Des surverses sont régulièrement observés. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sur les effluents transitant celle-ci.													
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	1	5.7	98.5	59	93	16	93.8	23.3	74.9	14	Nc	3.2	96.6
Les résultats d'analyse montrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP LA-CHAUSSAIRE	1	1.2	99.7	22	97.6	3.1	99.4	3.64	97	0.56	95.8	1.8	98.5
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station d'épuration. L'apport d'eau pluviale est important, mais les surverses sont rares													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY – Cancale	1	40	nc	140	nc	39	nc	92.7	nc	11.6	nc	92	nc
Les mauvais résultats du seul bilan de l'année s'expliquent par le fait qu'en 2025, un seul casier était alimenté en continu.													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	1	1.5	99.5	62	91.3	120	68.8	16.7	84.6	7.37	35.5	15	86.2
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station. La présence permanente de lentilles sur les 3 lagunes impacte les résultats en MES de la station.													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	Aucun prélèvement n'a été réalisé. La mise en service du nouveau système de traitement, en cours d'achèvement												

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	1	19.4	95	67.5	92.3	28.1	95.2	14.2	84.7	8.81	21.3	9.73	89.5
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP LE-FIEF-SAUVIN – Villeneuve	1	10	Nc	41	nc	44	nc	7.11	nc	1.19	nc	4.5	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité satisfaisante													
STEP LE-FUILET – Les Recoins	Aucun prélèvement n'a été réalisé. Les lagunes ont été curées : la 1ère lagune était quasi-pleine et les autres vides. Par conséquent, il n'y avait pas de rejet lors de la visite												
STEP LE-FUILET - La Rimonerie	1	2.8	nc	67	nc	110	nc	39.1	nc	4.46	nc	39	nc
La station fonctionne correctement													
STEP LE-FUILET - Rue des Mauges	2	8	97.65	83	90.6	68	84.2	44.75	50.25	6.95	33	44	51.05
Le réseau est très sensible aux eaux pluviales. Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station.													
STEP LE-PUISET-DORÉ	1	96	nc	410	nc	250	nc	33.7	N	10.1	nc	32	Nc
La saturation du système conduit à des résultats mauvais de la station. Une nouvelle station est prévue.													
STEP LE-PUISET-DORÉ - Les Gâtines	1	2.2	nc	35	nc	<2	nc	55.7	nc	8.77	nc	1.7	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats démontraient un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP MONTREVAULT	12	3.58	98.38	26.66	95.80	6.98	97.46	3.38	93.08	1.16	90.69	1.83	97.4
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station hors vidange des colatures et du dessableur.													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART – Jousselin	12	6.26	92.38	28.47	88.78	7.54	91.44	2.90	80.70	0.62	76.03	1.74	81.45
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	2	2.55	99.1	30	95.65	5.9	98.45	26.92	65.90	0.76	90.45	26.45	66.65
L'apport d'eaux pluviales est important. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	1	7	96.4	83	80.4	17	92.9	33.4	57.9	5.13	34	33	58.4
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	2	1.65	99.55	22.5	97.05	2.95	99.30	4.425	95.60	0.23	97.95	3.75	96.25
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. La déphosphatation fonctionne correctement et permet d'atteindre les normes de rejet en Pt													
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	2	1.4	99.55	20.50	97.4	3.05	99.30	6.73	93.2	1.05	90.75	1.50	98.45
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
Orée d'Anjou													
STEP BOUZILLÉ	2	4.25	96.80	77.50	68.65	79	51.65	21.35	42.25	6.75	58.1	20.5	45
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station. Le développement de lentilles en surface des lagunes ne favorise pas le bon fonctionnement de la station													
STEP BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	1	150	Nc	350	nc	57	nc	67	nc	8.59	nc	67	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats étaient très mauvais, malgré un bon fonctionnement de la fosse toutes eaux													

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP CHAMPTOCEAUX	12	3.08	97.66	25.16	93.68	8.11	96.18	4.28	81.10	0.71	88.74	2.26	94.35
La station d'épuration affiche de bonnes performances épuratoires.													
STEP DRAIN-LIRE	12	3	94.86	25.82	91.35	5.60	94.28	6.18	73.93	0.70	85.46	3.64	83.4
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station.													
STEP DRAIN – bréhéry	1	65	nc	180	nc	66	nc	90	nc	19.3	nc	47	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement non optimum des filtres avec peut-être la formation d'un circuit préférentiel. Des investigations seront faites pour préciser cela.													
STEP LANDEMONT	2	6.28	94.25	27.65	89.75	9.7	93.20	8.77	78.5	0.46	87.25	7.72	81.65
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP LANDEMONT - ZA Les Chataigneraies	1	5	nc	31	nc	5.8	nc	49.9	nc	5.25	nc	3.7	nc
L'effluent épuré était de qualité très satisfaisante.													
STEP LA-VARENNE - La Faverie	1	6	98.4	60	92.1	59	81.8	23.3	80.2	7.3	38.9	7.9	93.3
Le curage des lagunes a été réalisé. L'analyse permettant de constater la performance de traitement de la station a été réalisée après le curage, lors de la reprise de fonctionnement « normal ». L'année prochaine, les résultats devraient se voir améliorés.													
STEP LA-VARENNE - Les Pierres Blanches	2	17.5	94.1	90	88.55	28.5	93.4	70.10	36.25	11.25	9.17	64	41.4
Les résultats démontrent un mauvais fonctionnement de la station compte tenu du colmatage des filtres. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP LIRÉ - Le Fourneau	Aucun prélèvement n'a été réalisé. Lors de l'unique visite de l'année, il n'y avait pas de rejet. La fosse toutes eaux montre un fonctionnement correct.												
STEP SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	1	10	96.4	74	89	14	95	70	14.6	7.44	24.2	7.2	91.2
Les travaux de mise en séparatif semblent porter leurs fruits, car on constate un net recul des surverses et du débit entrant. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Brosse	1	5.3	Nc	83	nc	52	nc	18.1	nc	4.33	nc	18	nc
L'effluent épuré était de qualité satisfaisante. Un curage, notamment de la 1ère lagune, est nécessaire.													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Pigrissière	2	2.40	99.05	19	96.45	4.05	98.5	5.38	89.85	0.58	89.90	3.55	92.30
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Vincendière	1	1.6	nc	49	nc	270	nc	31.7	nc	7.13	nc	31	nc
L'effluent épuré était de mauvaise qualité sur le paramètre MES en raison d'une présence abondante d'algues. La bathymétrie réalisée démontre la nécessité d'un curage de lagune. La programmation de ce curage sera définie pendant l'année 2026.													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - Les Landes	1	1.6	99.6	22	97.6	<2	99.5	49	51	9.37	19.2	1	99
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	1	11	96.7	49	93.6	24	93.5	25.2	72.6	7.57	27.2	2.8	97
Les résultats démontrent un fonctionnement satisfaisant de la station.													

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

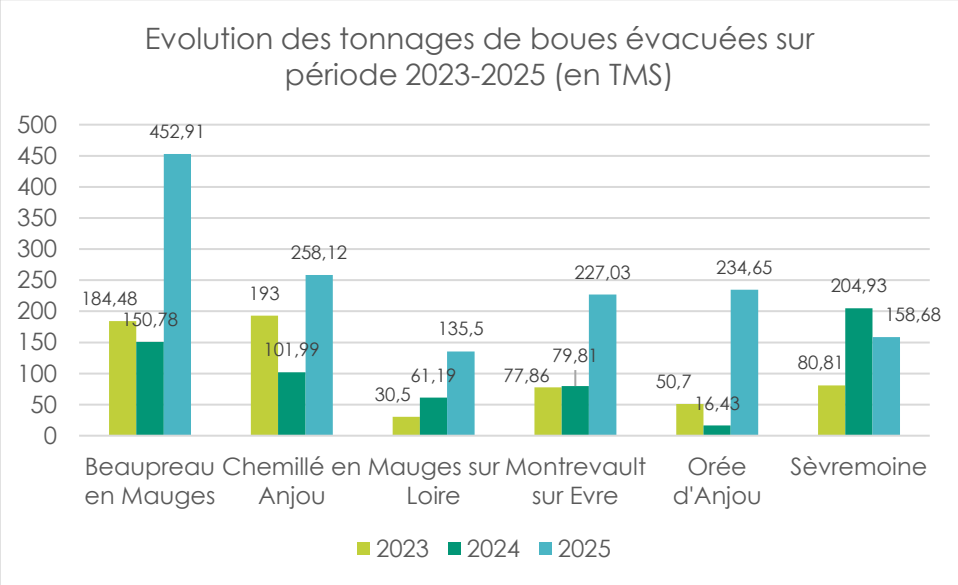
Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Sèvremoine													
STEP LA-RENAUDIÈRE	2	31.55	90.11	185.46	76.33	30.98	89.68	23.03	77.16	5.94	48.38	19.30	80.83
Le jour du bilan, le rejet était de qualité moyenne avec des départs de boues. Cette station d'épuration est obsolète mais son renouvellement est désormais planifié.													
STEP LE-LONGERON	24	3.32	97.87	19.40	96.14	4.55	98.17	3.62	93.86	0.86	86.58	1.49	97.42
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	12	5.51	96.80	29.59	95.53	12.34	96.59	4.53	93.97	0.83	89.99	2.74	96.34
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP ROUSSAY	2	12.10	99.27	66.90	98.60	32.47	98.32	23.85	96.21	5.94	91.71	22.53	96.41
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	24	3.28	98.38	20.91	96.65	6.54	97.78	4.20	93.77	0.78	90.32	1.63	97.57
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE - ZI Actipôle	2	3.87	99.42	67.57	97.10	33.01	97.20	51.63	56.82	6.44	51.70	8.07	93.24
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	12	3	98.82	15.52	98.01	2.67	99.26	3.42	95.59	0.64	92.53	1.57	97.97
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	15	9.52	91.25	55.19	85.62	27.39	85.30	21.86	62.73	2.82	53.07	18.25	68.68
Les rejets de la station d'épuration n'ont pas été conformes aux exigences de l'Arrêté Préfectoral de Rejet Paramètres non conformes : DCO, NTK, DBO5 / paramètres rédhibitoires : DBO5, DCO, MES, NGL													
STEP TILLIÈRES – La Guiltière	2	3.56	99.10	49.91	97.40	8.32	99	65.75	48.60	5.50	63.30	4.12	96.60
Le jour de la visite le rejet de sortie de station était de bonne qualité pour les matières organiques. Le traitement des matières azotées était insuffisant en sortie des filtres. Le stockage dans la lagune permet d'améliorer le traitement de l'azote mais cela reste insuffisant au regard des normes de rejet.													
STEP TILLIÈRES	2	3	98.06	15.84	97.14	2.71	99.14	2.42	97.66	0.25	97.55	1.39	98.66
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP TILLIÈRES - La Poterie	2	882.5	Nc	3343	Nc	1726	Nc	192.97	Nc	22.70	Nc	192.85	Nc
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP TORFOU	12	3.66	98.24	26.50	96.40	7.38	97.94	16.71	79.56	0.90	90.30	4.33	94.70
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

1.8. Boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

	Boues (TMS) (1)
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2023	617.35
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2024	615.13
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2025	1 466.89

(1) en tonnes de Matière Sèche (tMS)



Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Beaupréau-en-Mauges			
STEP BEAUPREAU	119.81	110.4	136.95
STEP GESTE	7.08	8.58	20.93
STEP JALLAIS	30.03	10.49	28.03
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	11	11.39	16.14
STEP DU PIN EN MAUGES	16.56	9.92	28.05
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	0	0	12.81
STEP ST PHILBERT EN MAUGES	0	0	210
Chemillé en Anjou			
STEP Chemillé	150	82.49	122.91
STEP Chanzeaux	0	0	68.86
STEP Saint Georges des Gardes	0	0	0
STEP Saint Lézin	0	0	0
STEP Sainte Christine	0	7.62	0
STEP LA SALLE DE VIHIERS	0	0	7.06
STEP La Jumellière	0	0	59.29
STEP Melay	0	0	0

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

STEP VALANJOU	0	11.88	0
STEP NEUVY	0	0	0
STEP de la Tourlandry	43	0	0
Mauges sur Loire			
STEP BEAUSSE	0	0	85.50
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	12.13	0
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0	19.54	14.03
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0	0	0
STEP MONTJEAN SUR LOIRE -LA POMMERAYE	30.5	29.52	31.97
STEP LE MARILLAIS	0	0	4
Montrevault sur Evre			
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	9.12	5	7
STEP MONTREVAULT	15.66	9.47	4
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	8.85	13.1	13
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	15.9	6	10
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	0	0	0
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	7.19	6	13
STEP SAINT REMY	6.39	5.1	7.2
STEP LA CHAUSSAIRE	5.9	3.02	2.67
STEP CHAUDRON	8.43	27.92	10.46
STEP LA BOISSIERE SUR EVRE	0.42	0	0
STEP LE FIEF SAUVIN – VILLENEUVE	0	0	0
STEP LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY – Cancale	0	4.2	1.7
STEP LE FUILET – Les Recoins	0	0	158
Orée d'Anjou			
STEP BOUZILLE	0	0	140
STEP DRAIN - LIRE	0	0	0
STEP LANDEMONT	23.18	5.38	10
STEP LA VARENNE	0	0	67
STEP SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0	0	1.5
STEP SAINT LAURENT DES AUTELS – LA PIGRISIERE	5.22	4.45	4.45
STEP CHAMPTOCEAUX	22.3	6.6	11.7
Sèvremoine			
STEP LA-RENAUDIÈRE	4.36	7.04	2.53
STEP LE-LONGERON	12.54	17.43	0
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine (nouvelle STEP)	0	70.035	71

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

STEP ROUSSAY	0	0	0
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0	30.093	28
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	45	48.762	37
STEP TORFOU	18.91	12.002	20.14
STEP SAINT CRESPIN	0	19.571	0

Les stations de type lagunage ou filtre planté n'apparaissant pas dans la liste ci-dessus n'ont pas fait l'objet de curage de boues.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.) Les évolutions tarifaires s'inscrivent dans une trajectoire d'harmonisation pour 2030.

	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur Champtoceaux					
Part fixe	45,00 €	65,99 €	70,45 €	76,69 €	87.25 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	1,1042 €	1,1007 €	1,1171 €	1.1814 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	2,2083 €	2,2014 €	2,2341 €	2.3627 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,7604 €	2,7518 €	2,7927 €	2.9534 €
Redevance Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0.084 €
Secteur Région Ouest de Cholet					
Part fixe	45,00 €	86,89 €	88,36 €	91,62 €	99.19 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	0,9654 €	0,9818 €	1,0180 €	1.1021 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	1,9308 €	1,9636 €	2,0359 €	2.2041 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,4135 €	2,4545 €	2,5449 €	2.7552 €
Redevance Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0.084 €
Secteur Eaux de Loire					
Part fixe	45,00 €	72,65 €	76,16 €	81,45 €	91.05 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	0,8072 €	0,8462 €	0,9050 €	1.0117 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	1,6145 €	1,6924 €	1,8099 €	2.0233 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,0181 €	2,1155 €	2,2624 €	2.5292 €
Redevance Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0.084 €
Secteur La Chapelle Rousselin					
Part fixe	45,00 €	65,96 €	70,42 €	76,67 €	87.23 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,1500 €	0,7329 €	0,7825 €	0,8519 €	0.9692 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,1500 €	1,4657 €	1,5649 €	1,7037 €	1.9384 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,1500 €	1,8322 €	1,9562 €	2,1297 €	2.4230 €
Redevance Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0.084 €

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Participation (1) pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) « domestique » et « assimilés domestiques » ou « non domestique »	Forfait à 2 100€ jusqu'au 30/09/2023 pour la PFAC Domestique et Non Domestique. A partir du 01/10/2023, pour la PFAC Domestique : forfait à 2 100€ jusqu'à 100m² et au-delà de cette surface : 10€ le m² supplémentaire, avec un abattement de 50% du tarif pour les m² sur niveau R+2 et au-delà. A partir du 01/01/2025, pour la PFAC « Assimilée Domestique » et « Non Domestique » : forfait à 2100€ jusqu'à 200m², puis au-delà 0,50€ le m² supplémentaire jusqu'à 10 000m², et 0,10€ le m² supplémentaire au-delà de 10 000m²

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

Facture d'assainissement type :

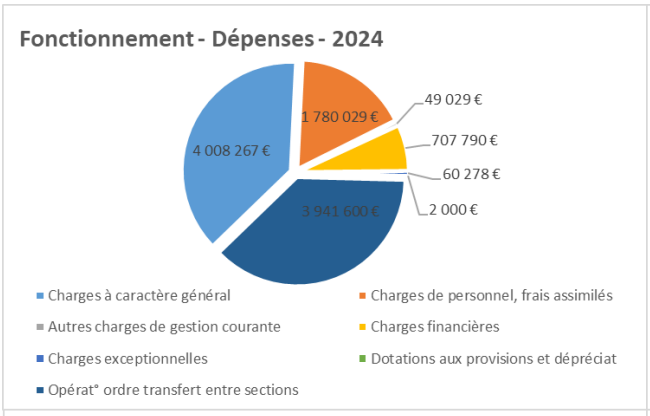
Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

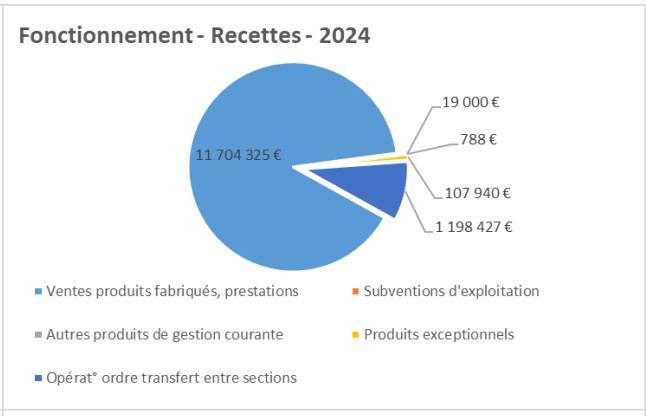
	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur Champtoceaux					
Part de la collectivité	208,50 €	297,86 €	301,59 €	311,27 €	335,34 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	10,08 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	22,77 €	31,71 €	32,08 €	33,05 €	34,54 €
Total HT	227,70 €	317,06 €	320,79 €	330,47 €	345,42 €
Total TTC	250,47 €	348,77 €	352,87 €	363,52 €	379,96 €
Secteur Région Ouest de Cholet					
Part de la collectivité	208,50 €	289,62 €	294,53 €	305,39 €	330,62 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	10,08 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	22,77 €	30,88 €	31,37 €	32,46 €	34,07 €
Total HT	227,70 €	308,82 €	313,73 €	324,59 €	340,70 €
Total TTC	250,47 €	339,71 €	345,11 €	357,05 €	374,77 €
Secteur Eaux de Loire					
Part de la collectivité	208,50 €	242,17 €	253,86 €	271,49 €	303,50 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	10,08 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	22,77 €	26,14 €	27,31 €	29,07 €	31,36 €
Total HT	227,70 €	261,37 €	273,06 €	290,69 €	313,58 €
Total TTC	250,47 €	287,51 €	300,37 €	319,76 €	344,94 €
Secteur La Chapelle Rousselin					
Part de la collectivité	183,00 €	219,86 €	234,74 €	255,56 €	290,76 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	10,08 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	20,22 €	23,91 €	25,39 €	27,48 €	30,08 €
Total HT	202,20 €	239,06 €	253,94 €	274,76 €	300,84 €
Total TTC	222,42 €	262,97 €	279,33 €	302,24 €	330,93 €

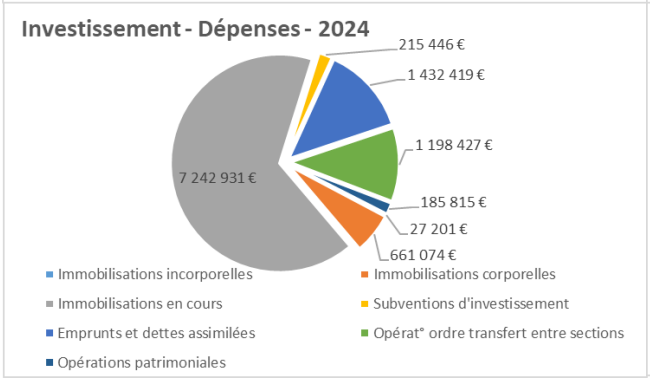
Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

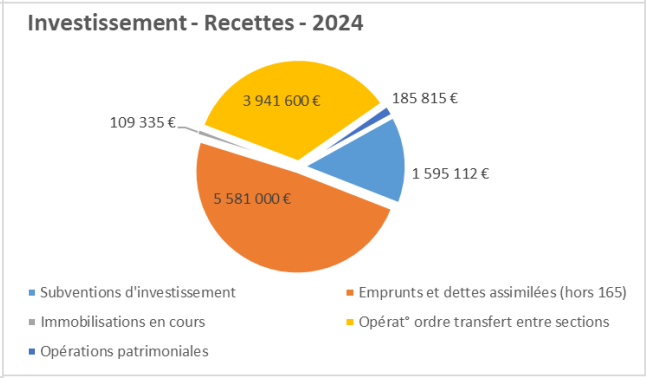
2.2. Budget Assainissement

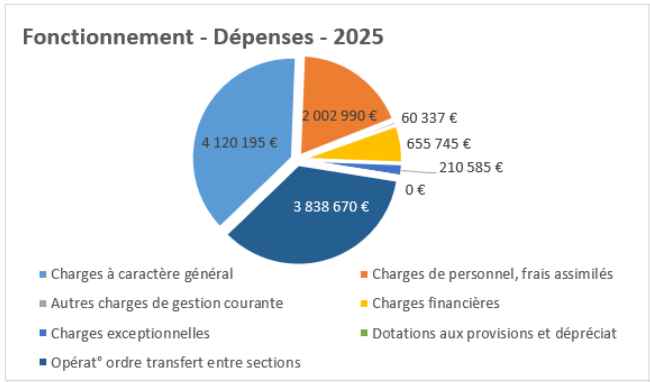
2.2.1. Dépenses et Recettes par section – Année 2025

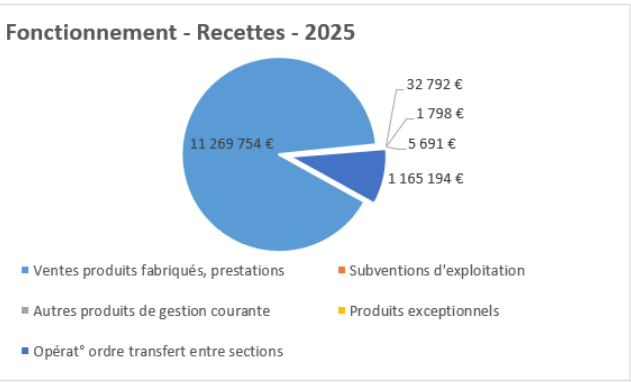


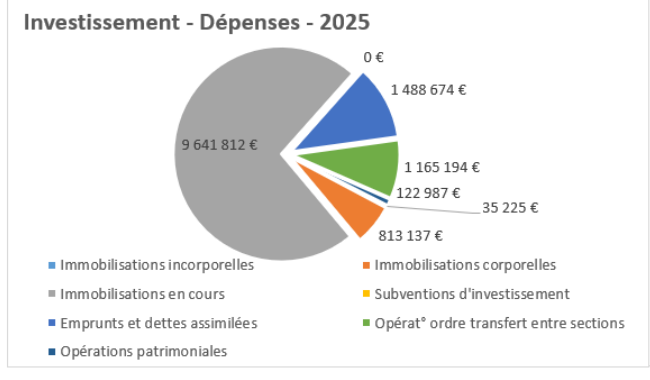


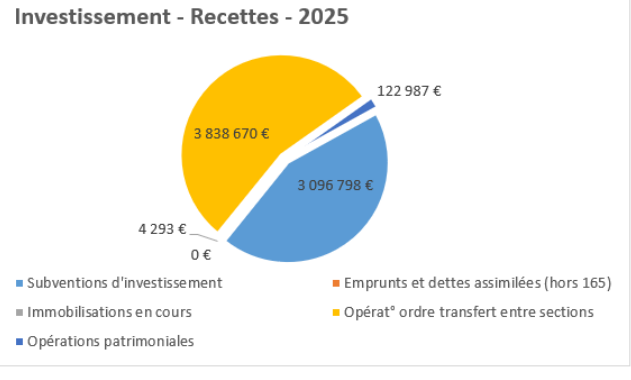












Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

EN 2025 LA **SECTION** FONCTIONNEMENT EST EXCEDENTAIRE D'ENVIRON 1,5M€ (CONTRE 2,4M€ EN 2024).

Les recettes globales (PFAC, redevances, contrôles, …) ont légèrement diminué par rapport à l'an passé (-434K€), alors qu'elles représentaient une évolution de +1,6M€ en 2024 par rapport à 2023. Ce résultat s'explique par une facturation des PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) inférieure en 2025 (330K€ en 2025 contre 1,8M€ en 2024, année où un grand nombre de PFAC a été rattrapé). La recette provenant de la redevance assainissement est en augmentation de 1,1M€, suivant la trajectoire tarifaire définie en 2022 (+10%/an jusqu'en 2030), mais également consécutive à la poursuite du travail mené dans le cadre de la démarche de rattrapage des raccordés non assujettis, initiée fin 2023 (redevance assainissement due pour des habitants raccordés au réseau public des eaux usées mais non assujettis), et au recensement des puits non assujettis à la redevance.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2024 (+3,2%). Dans les principales évolutions : +111K€ pour les charges à caractère général (énergie, sous-traitance, entretiens et réparation réseaux, carburant, location de véhicules, réactifs, …), et +222K€ pour les charges de personnel (postes pourvus courant 2025), évolutions anticipées lors de la préparation du budget prévisionnel 2025.

EN 2025 LA **SECTION** INVESTISSEMENT EST DEFICITAIRE D'ENVIRON 5,6M€ (CONTRE +449K€ EN 2024). Ce résultat s'explique par l'absence d'emprunts contractés en 2025. Ce budget présentait un excédent de 5M€ en 2024, en cumulé, excédent dû à la non-réalisation de certaines dépenses, notamment au chapitre 23 où des études ont été lancées pour des travaux achevés en 2025.

Les recettes d'investissement sont en diminution de 3,8M€, du fait de l'absence d'emprunts réalisés sur ce budget, à noter une évolution au chapitre 13 des recettes provenant des subventions versées par l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) et du CD49 (Département de Maine et Loire) de + 1,5M€ par rapport à l'an passé. Cette augmentation est liée à l'avancée du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements).

Les dépenses d'investissement sont en augmentation de 2,3M€, principalement au chapitre 23 (travaux constructions et ouvrages, *hors reste à réaliser*), liées à l'avancée du PPI.

2.2.1. Détail des principales recettes depuis 2023

Type de recettes	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Redevance eaux usées usage domestique	8 030 110 €	9 142 753 €	10 278 304 €
Recettes de raccordement	531 667 €	492 504 €	381 183 €
Participation Financement Assainissement collectif	1 094 650 €	1 806 400 €	330 540 €
Total recettes de facturation	**9 656 427 €**	**11 441 657 €**	**10 990 027 €**
Autres subventions d'exploitation	156 723 €	19 000 €	36 488 €
Recettes liées à des travaux	1 471 985 €	1 595 112 €	3 096 798 €
Autres recettes *(contrôles assainissement)*	213 897 €	261 748 €	276 029 €
Total des autres recettes	**1 842 605 €**	**1 875 860**	**3 409 315 €**
Total des recettes	**11 499 032 €**	**13 317 517 €**	**14 399 342 €**

2.2.2. Montants financiers

Libellés	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 762 953 €	7 904 005 €	10 454 948 €
Montants des subventions : AELB Département de Maine et Loire	**1 471 985 €** 1 275 460 € 196 525 €	**1 595 112 €** 1 323 774 € 271 338 €	**3 096 798 €** 2 133 976 € 962 823 €
Montants des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €

2.2.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31/12/2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		21 298 168 €	25 494 356 €	**24 005 990 €**
Montant remboursé en €	En capital	1 345 491 €	1 417 150 €	**1 488 674 €**
	En intérêts	292 871 €	707 790 €	**711 003 €**

2.2.4. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 3 838 670 € (3 877 568 € en 2024).

2.2.5. Durée d'extinction de la dette (P256.2)

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	21 298 168 €	25 494 356 €	24 005 990 €
Epargne brute annuelle en €	3 844 220 €	5 224 660 €	4 260 183 €
Durée d'extinction de la dette en années	5,5	4,9	5,6

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 5,6 ans.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$taux\ de\ desserte\ par\ les\ réseaux\ d'eaux\ usées = \frac{nombre\ d'abonnés\ desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas calculable, le nombre d'abonnés potentiels n'étant pas défini.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
TOTAL		**120**

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

	Nombre de points												Total
	VP.250	VP.251	VP.252/254	VP.253 (1)	VP.255 (2)	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260 (3)	VP.261	VP.262 (3)	
Mauges Communauté 2022	10	5	10	1	0	7	6	0	0	1	0	5	26
Mauges Communauté 2023	10	5	10	3	0	13	8	0	0	1	0	5	28
Mauges Communauté 2024	10	5	10	1	0	13	10	10	0	10	0	10	26
Mauges Communauté 2025	10	5	10	1	0	13	10	10	0	10	0	10	26

(1) Pour l'année 2024, la valeur de l'indicateur VP 253 était de 1 (68% avec matériaux/diamètres connus) au lieu de 3
(2) Au 31/12/2025 23 % des réseaux avaient une date de pose connue.
(3) Pour les indicateurs VP.260 et VP262, une erreur s'est glissée pour 2022 et 2023, la valeur était de 10 pour le VP.260 au lieu de 1 et 10 pour le VP.262 au lieu de 5.

⇨ **Indice de la collectivité pour l'année 2025 : 30**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système en moyenne annuelle.

Station	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	0	304	100	304	100	348.0
STEP GESTE	100	57.8	100	56.8	100	60.1
STEP JALLAIS	100	83.2	100	91.3	100	78.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	73.1	100	80.7	100	91.2
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	279	100	317	100	328
STEP Saint Georges des Gardes	0	37.4	0	49.7	0	51
STEP VALANJOU	100	49.9	100	44.1	100	47.8

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	94.2	100	82.4	100	101
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	174	100	145	100	148
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	0	273.6	100	221	100	242
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	42	100	43.6	100	43.9
STEP ST-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	47.2	100	36.3	100	41.6
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	59.1	100	50.9	100	57.1
STEP Drain-Liré (mise en service 2023)	100	76.7	0	96.8	100	104
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	62.3	100	42.6	100	48.4
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	91.5	100	59.7	100	99
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	28.9	100	21.2	100	42.7
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	266.8	100	207.3	100	129.9
STEP TORFOU	100	49	100	74.2	100	51.5
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	100	150.4	100	234	100	165.3
Conformité globale	**73.3%**		**93.5%**		**97.8%**	

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges de pollution organique, en moyenne annuelle, pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	100	304	100	304	100	348
STEP GESTE	100	57.8	100	56.8	100	60.1
STEP JALLAIS	100	83.2	100	91.3	100	78.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	73.1	100	80.7	100	91.2
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	279	100	317	100	328
STEP Saint Georges des Gardes	100	37.4	100	49.7	100	51
STEP VALANJOU	100	49.9	100	44.1	100	47.8
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	94.2	100	82.4	100	101
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	174	100	145	100	148
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	273.6	100	221	100	242
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	42	100	43.6	100	43.9
STEP ST-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	47.2	100	36.3	100	41.6
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	59.1	100	50.9	100	57.1
STEP DRAIN-LIRE	100	76.7	100	96.8	100	104
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	62.3	100	42.6	100	48.4
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	91.5	100	59.7	100	99

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	28.9	100	21.2	100	42.7
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	266.8	100	207.3	100	129.9
STEP TORFOU	100	49	100	74.2	100	51.5
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	100	150.4	100	234	100	165.3
Conformité globale	**100%**		**100%**		**100%**	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges de pollution organique, en moyenne annuelle, pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	0	304	0	304	100	348
STEP GESTE	100	57.8	100	56.8	100	60.1
STEP JALLAIS	100	83.2	100	91.3	100	78.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	73.1	100	80.7	100	91.2
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	279	100	317	100	328
STEP Saint Georges des Gardes	0	37.4	100	49.7	100	51
STEP VALANJOU	0	49.9	100	44.1	100	47.8
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	94.2	100	82.4	100	101
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	174	100	145	100	148
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	0	273.6	100	221	100	242
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	42	100	43.6	100	43.9

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	47.2	100	36.3	100	41.6
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	59.1	100	50.9	100	57.1
STEP DRAIN LIRE	100	76.7	0	96.8	100	104
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	62.3	0	42.6	100	48.4
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	91.5	0	59.7	100	99
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	28.9	100	21.2	100	42.7
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	266.8	0	207.3	0	129.9
STEP TORFOU	100	49	100	74.2	100	51.5
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	0	150.4	0	234	100	165.3
Conformité globale	**64.5%**		**58.2%**		**94.3%**	

- Evolution des conformités entre 2024 et 2025 :

➢ Amélioration de 5 STEP :

- Le Longeron : correction d'un problème d'acquisition de l'autosurveillance soulevé en 2024.
- Montfaucon-Montigné : réduction des déversements et travaux d'amélioration de l'autosurveillance (BT Moulins)
- St André de la Marche : réduction des déversements en tête de station d'épuration.
- Beaupreau : absence de non-conformité lié au dépassement des normes de rejet.
- Drain – Liré : réduction des déversements en tête de station d'épuration.

➢ Pour information, STEP non conformes :

- St Georges Des Gardes : surverses trop fréquentes en tête de station et sur les points de déversement du réseau.
- St Macaire en Mauges : dépassement des normes de rejet en NGL, MES, Phosphore.

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Station	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	31	304	67	304	100	348
STEP GESTE	100	57.8	100	56.8	100	60.1
STEP JALLAIS	100	83.2	100	91.3	100	78.5
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTE	100	73.1	91	80.7	100	91.2
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	91	279	100	317	92	328
STEP Saint Georges des Gardes	75	37.4	91	49.7	82	51
STEP Valanjou	100	49.9	100	44.1	100	47.8
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	91	94.2	100	82.4	92	101
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	174	100	145	100	148
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	273.6	100	221	92	242
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	42	100	43.6	100	43.9
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	83	47.2	100	36.3	92	41.6
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	91	59.1	100	50.9	100	57.1
STEP DRAIN LIRE	100	76.7	100	96.8	100	104
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	62.3	91	42.6	100	48.4
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	75	150.4	66	234	92	165.3
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	91.5	100	59.7	100	99
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	28.9	100	21.2	100	42.7
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	266.8	66	207.3	40	129.9
STEP TORFOU	100	49	100	74.2	100	51.5
Conformité globale	**87,50%**		**88.23%**		**92.9%**	

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$Taux\ de\ boues\ évacuées\ selon\ les\ filières\ conformes\ à\ la\ réglementation = \frac{TMS\ admis\ par\ filière\ conforme}{TMS\ total\ évacué\ par\ les\ filières} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Beaupréau-en-Mauges				
STEP BEAUPREAU	433-127	62.36 – 9.95	0	100
STEP GESTE	0	151.66 – 20.82	0	100
STEP JALLAIS	0	264.44 – 28.03	0	100
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	0	132.26 – 16.14	0	100
STEP LE PIN EN MAUGES ROUTE DE NEUVY	0	149.2 – 28.05	0	100
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	1761 – 210	0	0	100
STEP VILLEDIEU	0	79.54 – 12.81	0	100
Chemillé en Anjou				
STEP Chemillé	502 – 122.91	0	0	100
STEP Melay	0	0	0	-
STEP CHANZEAUX	918.9 – 68.86	0	0	100
STEP Neuvy en Mauges	0	0	0	-
STEP La Jumellière	162 – 59.29	0	0	100
STEP Saint Georges des Gardes	0	0	0	-
STEP Saint Lézin	0	0	0	-
STEP Sainte Christine	0	0	0	-
STEP La Salle de Vihiers	0	46.12 – 7.06	0	100
STEP Valanjou	0	0	0	-
Mauges sur Loire				
STEP BEAUSSE	848.5 – 85.5	0	0	100
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	0	0	-
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0	111.38 – 14.03	0	100
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0	0	0	-
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	261 – 31.67	0	0	100
STEP LE MARILLAIS	0	32.04 – 4	0	100

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Montrevault sur Evre				
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	0	103.58 – 10.46	0	100
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	0	0	0	-
STEP LA-CHAUSSAIRE	0	13.96 – 2.67	0	100
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	252.7 – 7	0	0	100
STEP LE FUILET – Les Recoins	1603.2 – 158	0	0	100
STEP MONTREVAULT*	148.4 – 4	0	0	100
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART – Jousselin*	568.22 – 13	0	0	100
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	565 – 10	0	0	100
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	391.2 – 13	0	0	100
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES	0	54.96 – 7.2	0	100
STEP LA SALLE-LA CHAPELLE-AUBRY – Cancale	0	7.66 – 1.7	0	100
Orée d'Anjou				
STEP BOUZILLE	5358.9 – 140	0	0	100
STEP DRAIN-LIRE	0	0	0	-
STEP LANDEMONT*La Pouquelière	650.6 – 10	0	0	100
STEP CHAMPTOCEAUX	0	84.6 – 11.7	0	100
SAINT-LAURENT-DES-AUTELS-Pigrisière	0	41.46 – 4.15	0	100
SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0	15.8 – 1.5	0	100
STEP LA VARENNE	1606.7 – 67	0	0	100
Sèvremoine				
STEP LA-RENAUDIÈRE	128 – 2.534	0	0	100
STEP LE-LONGERON	0	0	0	-
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	155 – 28	0	0	100
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0	0	0	-
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	205 – 37.03	0	0	100
STEP TORFOU	1100 – 20.14	0	0	100
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	224 – 71	0	0	100

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	*Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)*	20 points
A2	*Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)*	10 points
A3	*Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement*	20 points
A4	*Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement*	30 points
A5	*Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement*	10 points
A6	*Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur*	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Points obtenus et valeur de l'indice :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4 (1)	A5 (2)	A6 (3)	Partie B	Partie C (4)	
Mauges Communauté 2021	20	0	0	0	0	0	0	0	**20**
Mauges Communauté 2022	20	0	0	0	0	0	0	0	**20**
Mauges Communauté 2023	20	0	0	0	0	0	0	0	**20**
Mauges Communauté 2024	20	0	0	30	10	10	0	10	**70**
Mauges Communauté 2025	20	0	0	30	10	10	0	10	**70**

⇨ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2025 : 70**

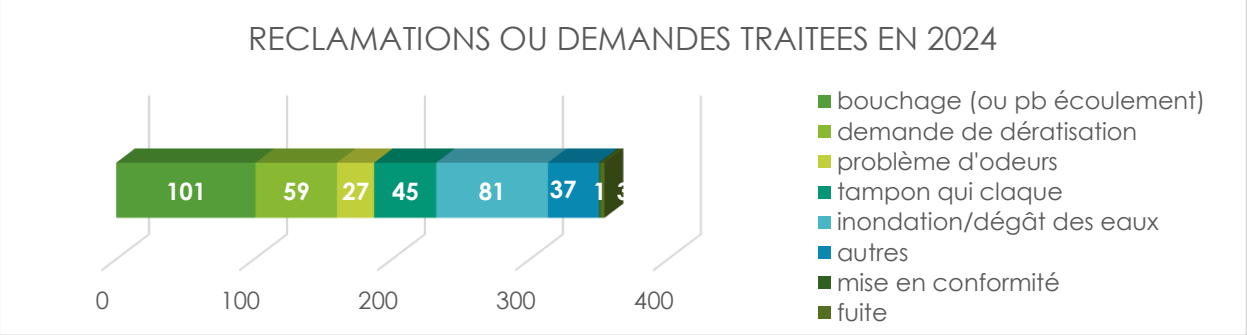
(1) A4 : Mise en place des équipements d'autosurveillance
(2) A5 : Rédaction des manuels d'autosurveillance et des cahiers de vie
(3) A6 : Suivi de l'impact des rejets au milieu amont/aval
(4) Partie C : Développement d'une stratégie de mise en place et de suivi des pluviomètres

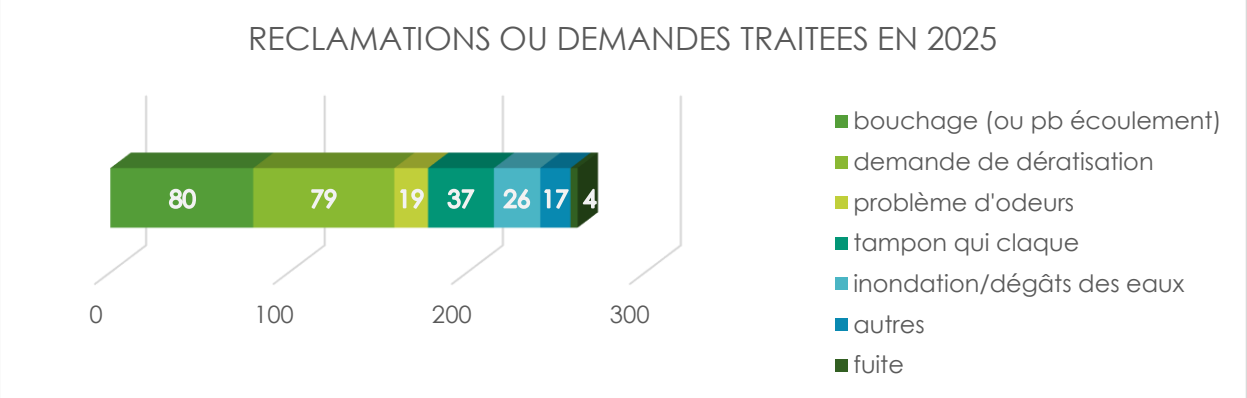
Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

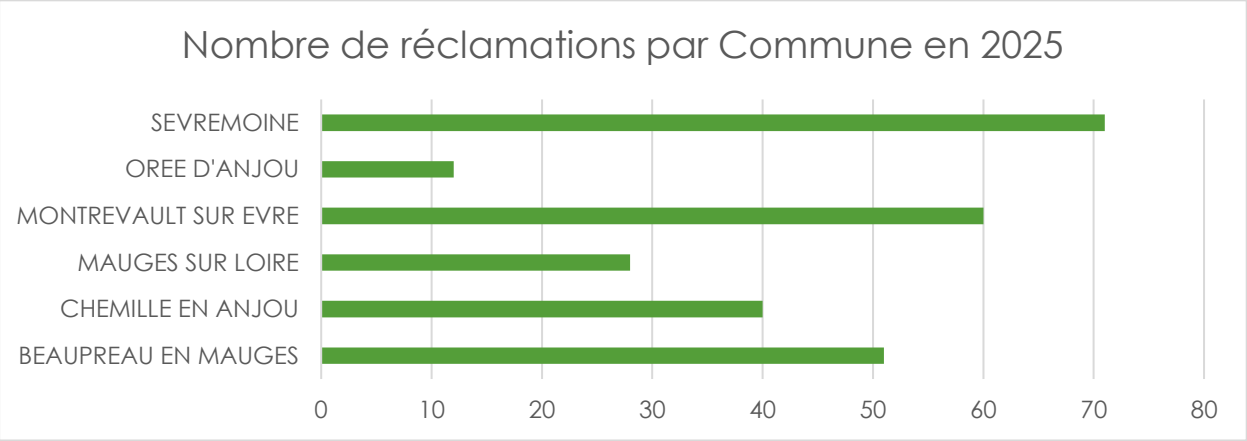
4. Volet qualité

4.1. Recensement des réclamations des habitants

Concernant l'exploitation : 262 réclamations ou demandes reçues et traitées en 2025 (354 en 2024) réparties comme suit :

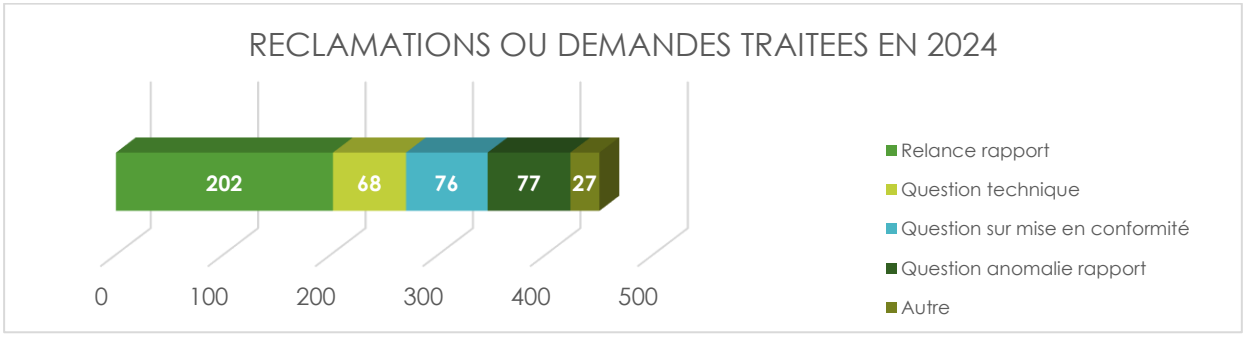


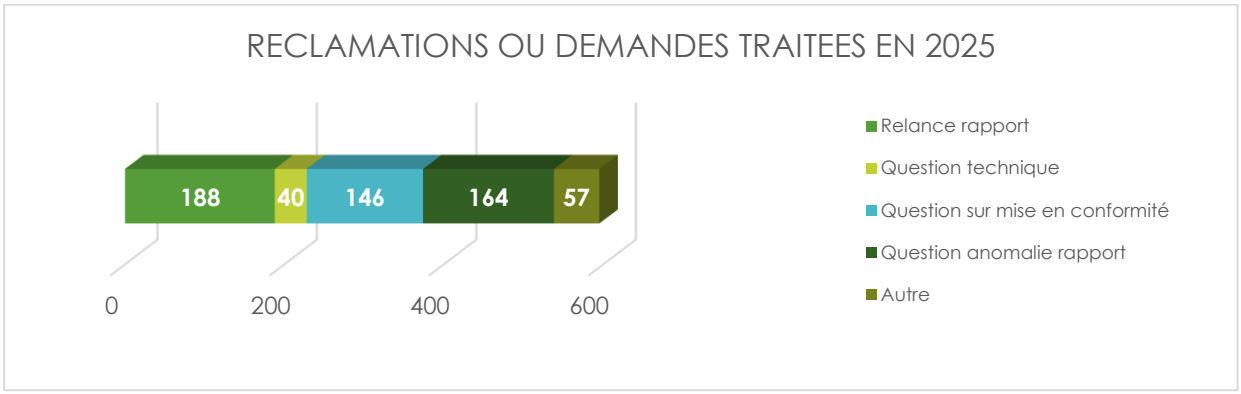




Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Concernant les contrôles de conformité en assainissement collectif : 595 réclamations et/ou demandes reçues et traitées en 2025, dont 156 concernant des rapports produits par GHP, soit 439 pour le service (*324 en 2024 hors GHP*) réparties comme suit :



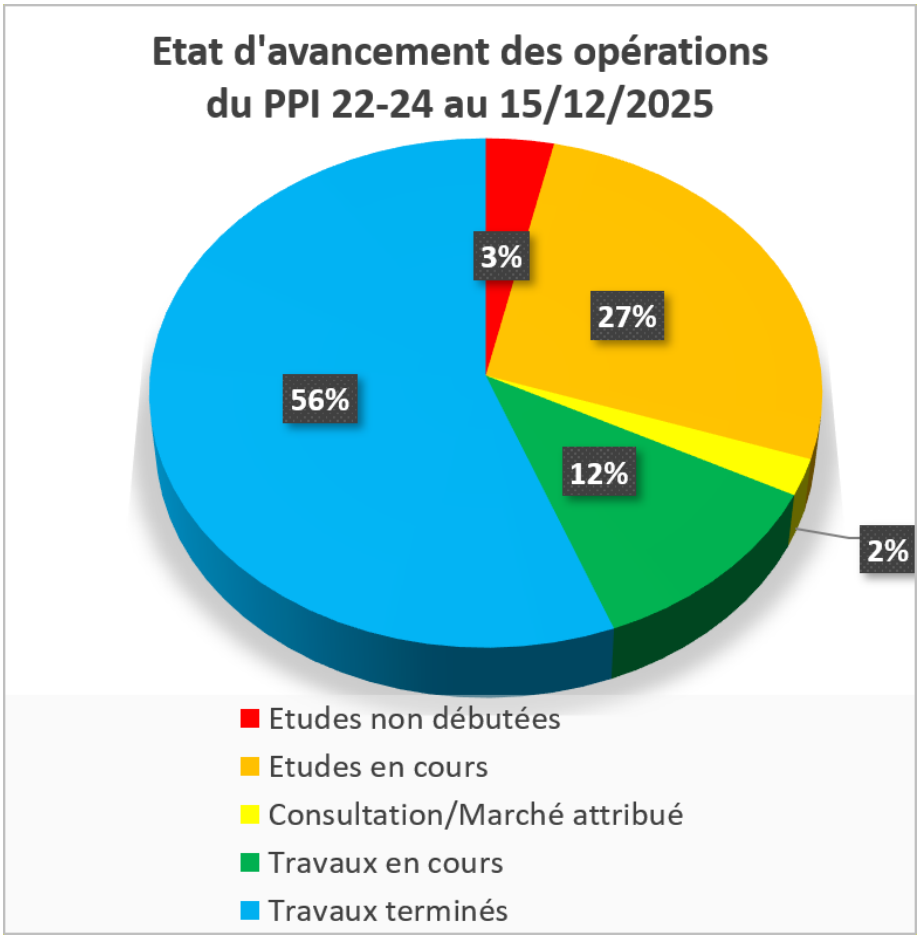


Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

5. Investissements

Etat des lieux de l'avancée des travaux du PPI 2022-2024 (Programme Pluriannuel d'Investissements) :

(Accord de programmation avec l'AELB signé le 21 janvier 2022)



Montant accord triennal	29 001 168 €
Avancement au 15/12/2025	13 338 414 €
soit	45,99%

La réalisation financière de 45,99% s'explique en grande partie en raison de deux projets importants en cours d'études, que sont les stations d'épurations de Beaupréau et Chemillé.

Ces deux projets représentent 11,4 M€ soit 40% du budget global.

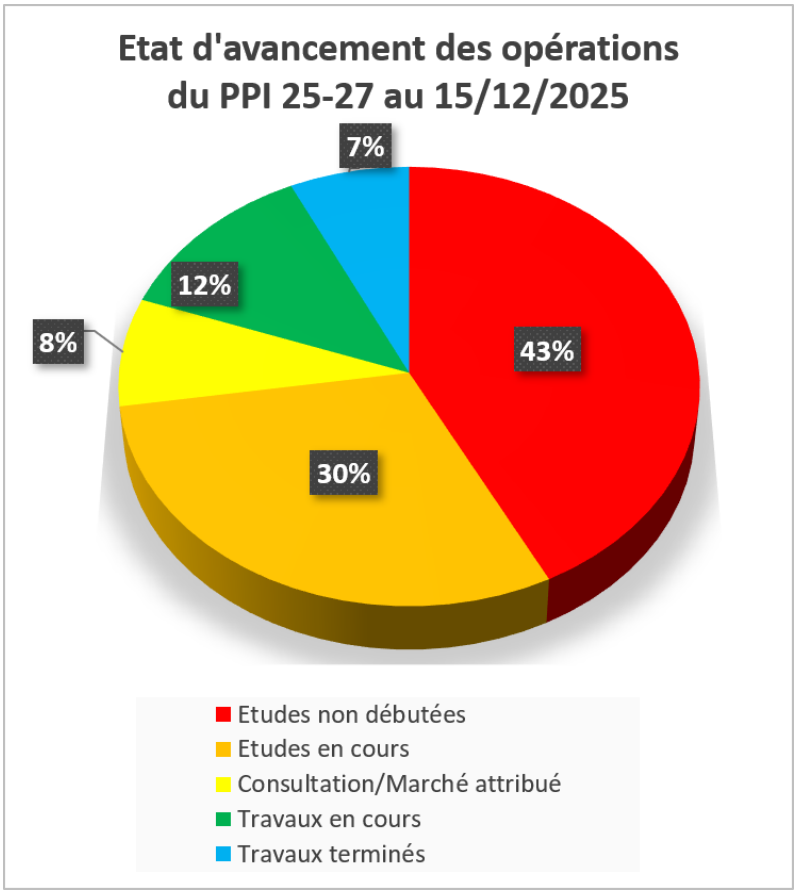
Sans compter ces deux projets, le taux d'exécution du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) 2022-2024 est de 83%.

Ci-dessous, plusieurs opérations importantes de renouvellement de réseaux finalisées en 2025 :

- SEV – Saint Macaire en Mauges, 1992 ml, pour un montant de 0.420 M€
- CEA – St georges des Gardes, 1512 ml, pour un montant de 1.113 M€
- SEV – Montfaucon-Montigné, 1404 ml, pour un montant de 0.823 M€

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

Etat des lieux de l'avancée des travaux du PPI 2025-2027 (Programme Pluriannuel d'Investissements) :



Montant PPI 25-27	24 307 879 €
Avancement au 15/12/2025	2 842 219 €
soit	11,69%

La réalisation financière de 11,69% s'explique par l'inertie des travaux qui ont été lancés en 2025 mais qui seront en partie terminés sur l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'assainissement

6.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

A fin décembre 2025, le service comptabilise 4 100 € de créances éteintes (VP.119).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2025, comme en 2024.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_202-DE

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

Ce tableau regroupe les principaux indicateurs réglementaires. Leurs significations et leurs méthodes de détermination sont expliquées et détaillées dans les pages du rapport ci-dessus.

		Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	102 092 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 466.89 tonnes de matières sèches
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97.8%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	4 100 € HT
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,6 ans
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	94.3 %